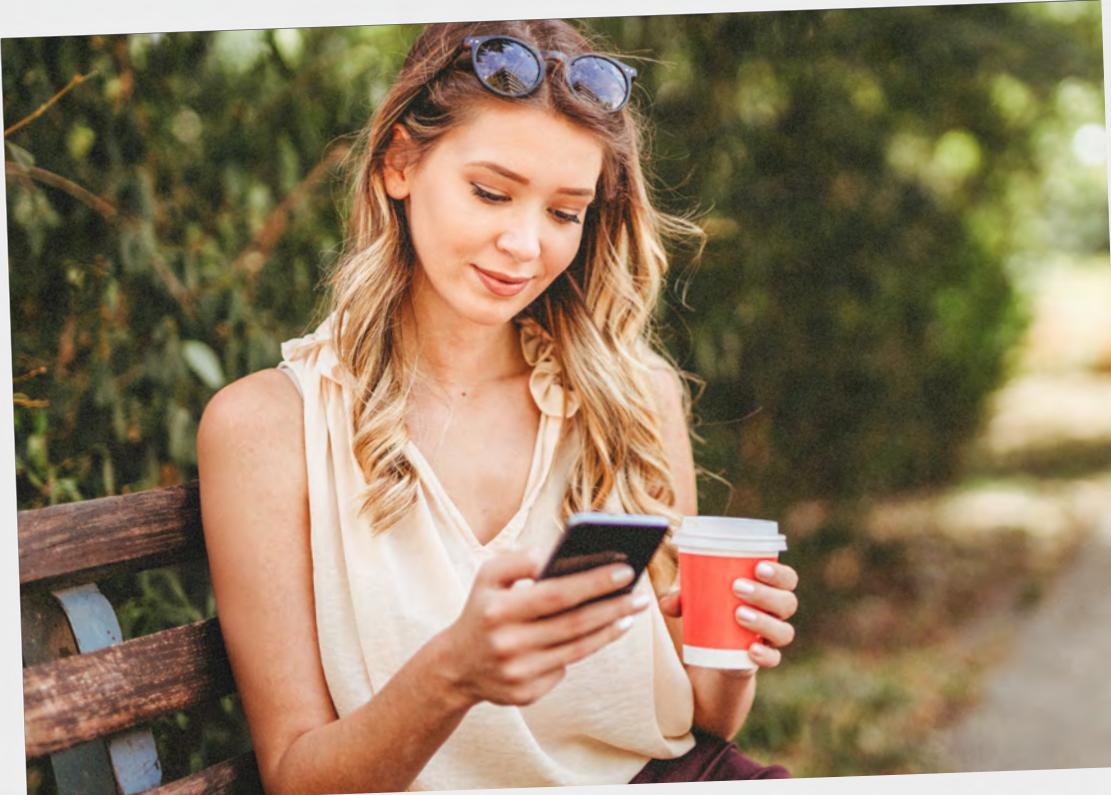


AMUNDI,  
1<sup>er</sup> FOURNISSEUR EUROPÉEN D'ETF



# INVESTISSEZ EN BOURSE AVEC LES ETF

**Amundi**  
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ





## INVESTIR IMPLIQUE DES RISQUES. IL EST IMPORTANT DE S'INFORMER AU PRÉALABLE SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS AUX ETF.

- **Risque de perte du capital investi.**

Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

- **Risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé.**

Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice ou de la stratégie sous-jacent(e). La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

- **Risque lié à la volatilité des titres/devises** composant l'indice ou la stratégie sous-jacent(e).

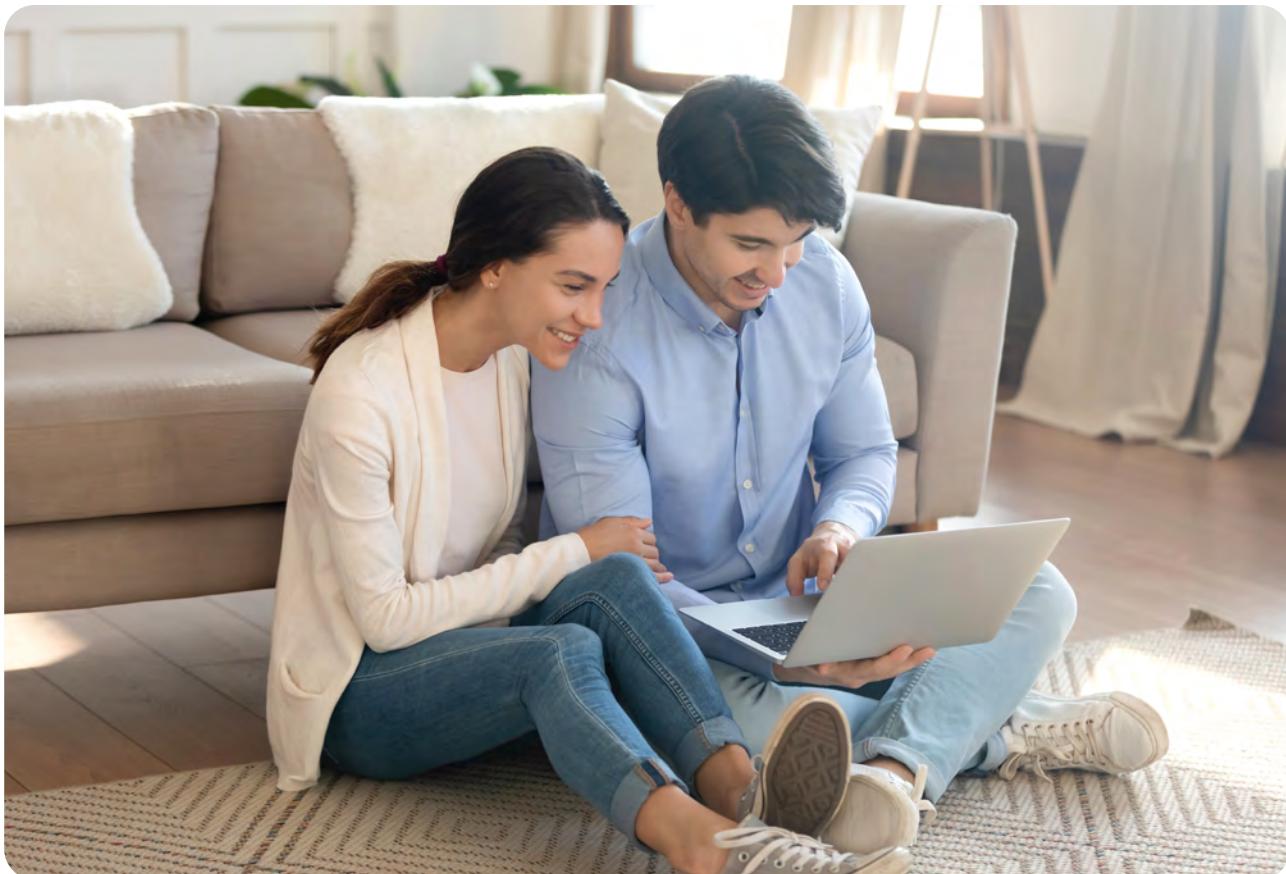


- **L'objectif d'investissement du fonds** peut ne pas être entièrement réalisé.



La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs des fonds sont disponibles sur [amundietf.com](http://amundietf.com). Les parts des fonds achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement aux fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts sur un marché secondaire à l'aide d'un intermédiaire (par exemple, un courtier), ce qui peut entraîner des frais. Les investisseurs peuvent en outre payer un montant supérieur à la valeur liquidative en vigueur lors de l'achat de parts et percevoir un montant inférieur à la valeur liquidative en vigueur lors de leur revente.

**Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessus et dans le Document d'Informations Clés (DIC) et le prospectus du fonds, lesquels sont disponibles sur le site [www.amundietf.com](http://www.amundietf.com).**





# ETF : QU'EST-CE QUE C'EST ?

**UN ETF EST UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT POUR INVESTIR FACILEMENT EN BOURSE ET À MOINDRE COÛT.**

Les ETF (Exchange Traded Fund) sont des fonds d'investissement cotés en Bourse. Ils s'achètent et se vendent comme des actions, dans le cadre d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO) ou d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA). Il existe deux types d'ETF : les ETF indiciaux qui représentent l'essentiel du marché des ETF en Europe et les ETF actifs, en plein essor.

## Quel est l'objectif des ETF ?

Répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution d'un indice boursier (ETF indiciel) ou d'une stratégie active (ETF actif)<sup>1</sup>.

## Pourquoi opter pour des ETF ?

Ce type de placement permet d'investir facilement et à moindre coût. Avec un seul ETF, vous accédez à un ensemble de titres et à une grande variété de zones géographiques ou de thèmes d'investissement. C'est une solution simple pour bénéficier du potentiel d'évolution de certains marchés financiers et d'ajouter des solutions responsables à votre épargne.<sup>1</sup>

En Europe, les ETF sont conformes à la Directive Européenne UCITS (ou « OPCVM<sup>2</sup> » en français), ils sont soumis au même cadre réglementaire de publications et de transparence que les fonds traditionnels.

## POURQUOI INVESTIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE ?



### L'expertise du 1<sup>er</sup> fournisseur européen d'ETF<sup>3</sup>

Bénéficiez de toute l'expertise d'Amundi (filiale du Groupe Crédit Agricole), le 1<sup>er</sup> fournisseur européen d'ETF<sup>3</sup>.

- Une expertise de plus de 20 ans dans la gestion d'actifs et de nombreux ETF récompensés.

**Amundi**  
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite



### Des thématiques d'investissement porteuses

Choisissez des ETF qui vous correspondent : des plus traditionnels aux plus pointus (ex : les mégatendances).

- Une offre diversifiée<sup>4</sup> en termes de zones géographiques ou secteurs d'activité.
- Une sélection d'ETF répliquant des indices responsables pour favoriser les entreprises aux meilleures pratiques.<sup>5</sup>



### Des frais compétitifs<sup>6</sup>

Nos ETF disposent des frais de gestion<sup>6</sup> parmi les plus bas du marché.<sup>7</sup>

- Des frais de gestion généralement inférieurs à ceux des produits financiers classiques.



1. Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section Risques du document.

2. OPCVM ou « UCITS » : « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities » - Directive européenne 2014/91/UE.

3. Source ETFGI, février 2025, au sein du marché européen des ETF, Amundi ETF est le 1<sup>er</sup> fournisseur d'ETF basé en Europe.

4. La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

5. Toutes les informations relatives à l'investissement responsable d'Amundi sont disponibles sur amundi ETF.com et amundi.com. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds, tel que décrits dans son prospectus.

6. Les frais de gestion font référence aux frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation du fonds. Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC). Des coûts de transaction et des commissions peuvent être appliqués dans le cadre de la négociation d'ETF.

7. Source ETFGI, février 2025, sur la base des ratios de dépenses totales moyens pondérés par les actifs de la gamme de fonds Amundi ETF par rapport à la moyenne des dépenses totales des autres ETF européens. Important : certains fonds peuvent ne pas être moins chers que leurs pairs européens ou peuvent ne pas avoir de groupe de pairs européens équivalent pour la comparaison et vice versa. Analyse réalisée sans tenir compte des frais appliqués par les intermédiaires financiers.



# ETF : UNE SÉLECTION LARGE POUR DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE<sup>1</sup>

AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE ACCÉDEZ À UNE LARGE SÉLECTION D'ETF POUR VOUS CONSTITUER UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ<sup>1</sup>



## INVESTISSEZ DANS DES SOLUTIONS RESPONSABLES

Grâce à une sélection d'ETF ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) & Climat couvrant les principales classes d'actifs et zones géographiques<sup>2</sup>.



## ACCÉDEZ À DE NOMBREUSES ZONES GÉOGRAPHIQUES

France, Zone Euro, États-Unis, Émergents, Monde<sup>3</sup>...



## DIVERSIFIEZ<sup>1</sup> AVEC DES STRATÉGIES THÉMATIQUES ET SECTORIELLES

Nouvelles technologies, Intelligence Artificielle, Santé, Luxe, Banque, Défense...



## DÉCOUVREZ L'INTÉGRALITÉ DE LA GAMME



### POURQUOI COMMENCER À INVESTIR DANS LES ETF ?

Les ETF sont des produits simples pour s'exposer à un panier de titres (actions ou obligations) en une seule transaction.

Avec un large choix de zones géographiques et de thèmes, les ETF peuvent permettre de financer de nombreux projets d'épargne.

Ce sont des solutions de placement accessibles et compétitives permettant à l'épargnant de diversifier ses investissements.<sup>1</sup>

### QUEL COMPTE PRIVILÉGIER ENTRE LE PEA (PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS) ET LE CTO (COMPTE-TITRES ORDINAIRE) ?

Le PEA offre une fiscalité avantageuse après cinq ans. Les ETF éligibles au PEA respectent un ratio d'investissement minimum de 75% en actions européennes. En ce qui concerne le CTO, cette enveloppe est plus flexible que le PEA mais, ne possède pas d'avantages fiscaux. Cependant, le CTO permet d'investir dans des ETF à l'international. Chacun de ces comptes possède ses avantages et doit s'aligner avec votre stratégie d'investissement.

1. La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

2. Toutes les informations relatives à l'investissement responsable d'Amundi sont disponibles sur [amundietf.com](http://amundietf.com) et [amundi.com](http://amundi.com). Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds, tel que décrits dans son prospectus..

3. Exemple d'univers donné à titre illustratif, susceptible d'évoluer dans le temps sans notification préalable. Retrouvez la sélection du moment sur votre espace Bourse en ligne.



# ETF : COMMENT INVESTIR AVEC VOTRE CTO OU PEA ?

GRÂCE À VOTRE ESPACE « CA BOURSE », GÉREZ VOTRE PORTEFEUILLE EN LIGNE, ACCÉDEZ AUX AVIS D'EXPERTS ET OPTIMISEZ VOS GAINS.

## Déjà client Crédit Agricole ?

Consultez et pilotez en quelques clics vos investissements en ligne :

- Contactez votre Conseiller pour ouvrir un Compte-Titres Ordinaire (CTO) et Plan d'Épargne en Actions (PEA).
- Cliquez sur votre CTO ou PEA dans votre espace personnel pour accéder à la plateforme d'investissement CA Bourse.
- Retrouvez la sélection d'ETF au sein du Catalogue ou filtrez selon vos préférences.
- Utilisez la barre de recherche pour trouver l'ETF qui vous intéresse en entrant le code ISIN (International Securities Identification Number).
- appelez le centre de relation clients pour être accompagné et guidé dans vos actions sur CA Bourse.
- Passez vos ordres en un seul clic en toute sécurité, directement depuis votre espace CA Bourse.
- Consultez facilement à tout moment, les résultats de vos investissements sur votre application mobile : CA Bourse.

## SOUSCRIVEZ À L'OFFRE « INTÉGRAL »

pour bénéficier d'informations complémentaires, d'un suivi en temps réel et de l'accompagnement d'experts (voir tarification auprès de votre Caisse Régionale).



## Pas encore client ?

Ouvrez un compte en agence et utilisez les services du Crédit Agricole en vous appuyant sur nos conseillers.

1



JE REMPLIS  
MON FORMULAIRE  
DE CONTACT  
SUR LE SITE  
CRÉDIT AGRICOLE

2



JE SUIS  
RECONTACTÉ  
PAR UN  
CONSEILLER

3



JE FIXE UN  
RENDEZ-VOUS  
DANS L'AGENCE  
DE MON CHOIX

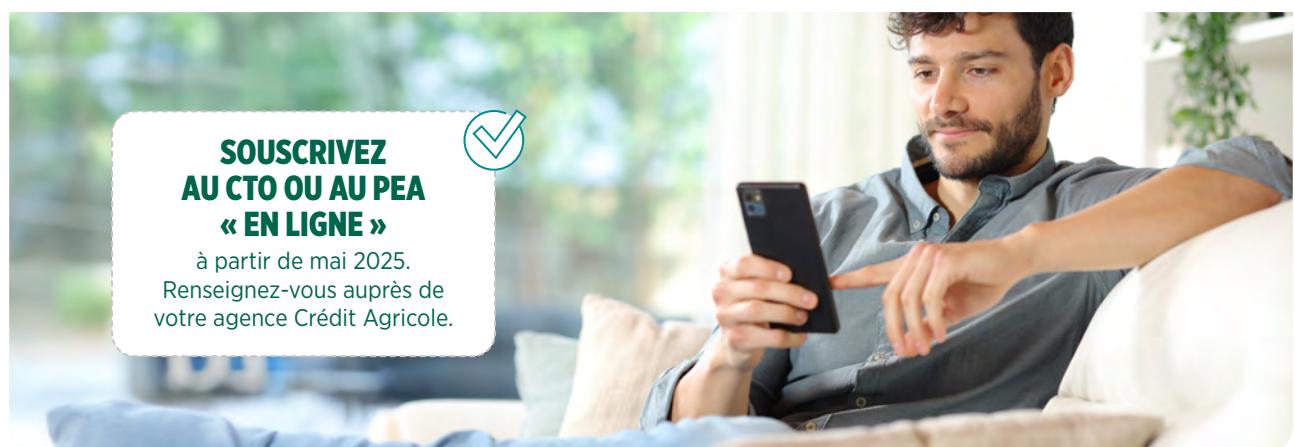
4



J'OUVRE MON  
COMPTE  
EN AGENCE  
OU CHEZ MOI

SOUSCRIVEZ  
AU CTO OU AU PEA  
« EN LIGNE »

à partir de mai 2025.  
Renseignez-vous auprès de  
votre agence Crédit Agricole.



# INVESTISSEZ EN BOURSE

## AVEC LES ETF

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement.

**LES RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT** - Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le Document d'Informations Clés (DIC) et le prospectus du fonds, lesquels sont disponibles sur le site [www.amundietf.fr](http://www.amundietf.fr).

**RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** - Le profil de risque des ETF gérés passivement (qui sont des instruments de réplication) est similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice sous-jacent. Le profil de risque des ETF gérés activement est similaire à celui d'un investissement direct dans la stratégie sous-jacente. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

**RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT** - L'indice sous-jacent d'un ETF géré passivement ou la stratégie sous-jacente d'un ETF géré activement peut être complexe et volatil(e). Par exemple, les ETF exposés aux Marchés Émergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés Développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

**RISQUE DE RÉPLICATION** - Dans le cas d'un ETF géré passivement, les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et la réplication opérationnelle du fonds.

**RISQUE DE CONTREPARTIE** - Les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un swap de gré à gré («Over-the-counter» OTC) ou du prêt de titres avec la (les) contrepartie(s) respective(s). Les contreparties sont des établissements de crédit dont les noms se trouvent sur le site du fonds [www.amundietf.com](http://www.amundietf.com). Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la contrepartie ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds.

**RISQUE DE CHANGE** - Un ETF peut être exposé au risque de change s'il est libellé dans une devise différente de celle des composantes de l'indice sous-jacent qu'il réplique dans le cas d'un ETF géré passivement et de la stratégie sous-jacente utilisée dans le cas d'un ETF géré activement. Les fluctuations des taux de change peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur les performances.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ** - Il existe un risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent dans le cas d'un ETF géré passivement et des composantes de la stratégie sous-jacente dans le cas d'un ETF géré activement. Les investissements peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus, sur le marché secondaire, la liquidité est fournie par des teneurs de marché opérant sur les bourses où les ETF sont cotés. En Bourse, la liquidité peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'indice sous-jacent répliqué par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation de marché ou d'un événement exceptionnel(le).

**RISQUE DE VOLATILITÉ** - L'ETF géré passivement est exposé aux variations de la volatilité des marchés principaux représentés dans l'indice sous-jacent. L'ETF géré activement est exposé aux variations de la volatilité des marchés principaux représentés dans la stratégie sous-jacente. La valeur d'un ETF peut évoluer de manière rapide et imprévisible et peut connaître de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse.

**RISQUE DE CONCENTRATION** - Les ETF thématiques sélectionnent des actions ou obligations pour leur portefeuille au sein de leur indice de référence initial dans le cas d'un ETF géré passivement ou au sein de la stratégie sous-jacente dans le cas d'un ETF géré activement. Lorsque les règles de sélection sont étendues, le portefeuille peut être plus concentré et le risque réparti sur un nombre de titres inférieur à celui de l'indice de référence initial dans le cas d'un ETF géré activement ou inférieur à celui de l'univers d'investissement initial dans le cas d'un ETF géré activement.

Toutes les informations relatives à l'investissement responsable d'Amundi sont disponibles sur [amundietf.com](http://amundietf.com) et [amundi.com](http://amundi.com). Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds, tel que décrits dans son prospectus.

Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Des coûts de transaction et des commissions peuvent s'appliquer lors de la négociation d'ETF.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person », tel que cette expression est définie dans la Réglementation de la Securities and Exchange Commission (SEC) en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » est fournie dans les mentions légales du site [amundi.com](http://amundi.com) ou [amundietf.com](http://amundietf.com). Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (pour en savoir plus sur les risques, voir le DIC et le prospectus). Les performances passées ne préjettent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Des coûts de transaction et des commissions peuvent s'appliquer lors de la négociation d'ETF. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal). Un résumé des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-legale> pour les ETF Amundi. Le présent document n'a pas été revu, validé ni approuvé par une autorité financière. Le présent document s'appuie sur des sources jugées fiables, au moment de la publication, par Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales et toutes entités du groupe CA. Les données, opinions et analyses sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales et toutes entités du groupe CA déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant découler de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales et toutes entités du groupe CA ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une décision prise ou d'un investissement effectué sur la base des informations contenues dans le présent document. Les ETF UCITS d'Amundi peuvent être des fonds indiciaux gérés passivement ou des fonds gérés activement. Les parts d'un ETF UCITS spécifique gérées par un gestionnaire d'actifs et achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au gestionnaire d'actifs lui-même. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire à l'aide d'un intermédiaire (par exemple, un courtier), ce qui peut entraîner des frais. Les investisseurs peuvent en outre payer un montant supérieur à la valeur liquidative en vigueur lors de l'achat de parts et percevoir un montant inférieur à la valeur liquidative en vigueur lors de leur revente. Certaines informations peuvent constituer une recommandation générale d'investissement au sens de l'article 3. (35) of 596/2014/UE regulation. Le présent document n'a pas été produit dans le but de promouvoir l'indépendance des analyses financières et Amundi, en tant que prestataire de services d'investissement, n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur les instruments décrits dans le présent document avant la diffusion de celui-ci. Informations réputées exactes à avril 2025. Reproduction interdite sans l'autorisation écrite de la Société de gestion. Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi Asset Management. Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 1143 615 555 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-0400003 et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 160061046, siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS PARIS 437 574 452.

Création, réalisation : Atelier Art'6 - Crédit photo : iStock.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

